

Informations sur le mouvement intra académique liées au plan national de lutte contre le COVID 19

➤ Envoi des confirmations

Les confirmations de demande de participation au mouvement seront adressées sans transiter par l'établissement à chaque enseignant sur **leur adresse électronique indiquée lors de la saisie des vœux** dès la clôture du serveur.

Il revient aux participants au mouvement d'informer son chef d'établissement / directeur de CIO de sa confirmation de participation au mouvement (mais leur visa sur les différents formulaires n'est pas requis).

➤ Retour des confirmations et des pièces justificatives

Chaque enseignant retournera sa confirmation de demande accompagnée des pièces justificatives de manière dématérialisée **sur le site dédié** <http://mouvement.ac-lyon.fr/>, en cas de difficulté à l'adresse mail dédiée au mouvement : mvt2020@ac-lyon.fr

Les pièces justificatives pourront être des documents dématérialisés, scannés ou photographiés.

L'enseignant indiquera toute pièce en attente de retour d'un organisme (Mairie, Pôle emploi ,...)° Il est vivement recommandé d'entamer dès à présent la démarche d'obtention de ces pièces.

➤ Cas particulier des demandes d'affectation au titre du handicap

Les dossiers constitués (annexe XIV notamment) et à adresser habituellement en courrier recommandé peuvent également être adressés par voie électronique à l'adresse suivante : medecin@ac-lyon.fr

Se référer à la fiche thématique n°2 du BIR spécial mouvement intra-académique :

<http://www.ac-lyon.fr/cid150578/bir-special-mouvement-intra-academique-des-personnels-du-second-degre-public-rentree-2020.html>

➤ Date limite de Retour des confirmations et des pièces justificatives

La réception des confirmations de demande, des pièces justificatives et des candidatures à un poste spécifique académique se fera sur la période **du vendredi 17 au jeudi 30 avril 2020.**